MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 7736 du 6 octobre 2020 portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ2025291S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 11295 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930018S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er novembre 2020 :

Lenen Gildas	NIGEND : 171 443	NLS : 8 026 961

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er novembre 2020 :

Périe Franck	NIGEND : 150 179	NLS : 8 007 674
Poupet Natacha	NIGEND : 247 352	NLS : 8 089 227
Baray Florent	NIGEND : 227 616	NLS : 8 058 427

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er novembre 2020 :

Hémery Éric	NIGEND : 150 752	NLS : 8 008 054
Mons Patrick	NIGEND : 163 539	NLS : 8 020 258

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 octobre 2020.

Le colonel, commandant en second la gendarmerie des transports aériens,

J. Floquet